

Division du 1<sup>er</sup> degré

Gestion collective

Bureau n°316

Affaire suivie par :

Céline GACON

Tél : 03 84 87 27 29

Mél : celine.gacon@ac-besancon.fr

335 rue Charles Ragmey – BP 602

39021 Lons-le-Saunier cedex

Lons-le-Saunier, le 27 mars 2023

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles, et  
professeurs des écoles stagiaires

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l' éducation nationale chargé(e)s d'une circonscription du premier degré

**Objet :** Campagne de mobilités 2023 des professeurs des écoles du 1er degré du Jura - Rentrée 2023

**Références :** Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité février 2023. Annexe 2 -  
Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

La démarche de mobilité représente un moment clé dans votre parcours professionnel.

Aussi, je vous invite à lire avec la plus grande attention la réglementation du mouvement départemental  
contenue dans les présentes lignes directrices de gestion.

Afin de faciliter vos démarches, un numéro de téléphone dédié le 03.84.87.27.29 et la boîte mail  
ce.dsden39.mvtintra@ac-besancon.fr est à votre disposition pour apporter des réponses personnalisées  
et un traitement individualisé de votre situation.

Les personnels de la division du 1er degré (D1D) restent à votre disposition pour tout renseignement  
supplémentaire.

Pour la rectrice, et par délégation,  
l'inspecteur d'académie, directeur académique de  
l'éducation nationale



Fabien BEN